



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Directeur de la Caisse des Ecoles

SEANCE DU 13 octobre 2025

N° 2025.00008

OBJET : Versement d'une subvention aux coopératives scolaires (ADEPB)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	12 Voix pour	0 Voix contre	A l'unanimité
	0 Abstention(s)	0 Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-cinq le 13 octobre à 18 heures 15, le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles, dûment convoqué le 06 octobre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Bernadette COLIN.

MEMBRES DE DROIT :

ETAIENT PRESENTS :

Mme Amandine ROUJAS, Mme Régine BORIES, Mme Bernadette COLIN, Mme Jenny JIMENEZ, Mme Dominique ROUJAS, M. Dominique BIJARD, M. Stéphane WIMMER, M. William PETERS, M. Edouard LEROY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

M. Yann DUBOSC donne pouvoir à Mme Bernadette COLIN, Mme Isabelle GOUDAL donne pouvoir à M. Stéphane WIMMER, Mme Dominique LAUGA-PEYRARD donne pouvoir à M. Dominique BIJARD

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Martine DUVERNOIS, Mme Sandrine LEPLATRE

ETAIENT ABSENTS :

M. Haykail ZAIER

MEMBRES CONSULTATIFS :

ETAIENT PRESENTS

Mme Amélie RUDMAN, Mme Stéphanie POTARD, M. Franck David, Mme Caroline CHARBONNIER, Mme Aude FOULON, Mme Marie-Laure BOYER, Mme Sylvie FAVROT, Mme Stéphanie BOURIENNE, M. Bruno IVORRA Mme Jérôme STAGLIANO

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Mme Carole LEGENDRE Mme Marie-Pierre PONTIER-BURTIN Mme Bénédicte MULIER Mme Fanny LAUGT Mme Géraldine MAGET Mme Cécile LECOMTE M. Jean-Luc PIEZEL M. Julien CASTRO

ETAIENT ABSENTS :

Mme Christelle FERRARI

Secrétaire : M. William PETERS

Les membres de droit présents forment la majorité des Membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 15.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Education, notamment les articles L.212-10 et suivants ainsi que R.212-24 et suivants ;

VU le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets) ;

VU les Statuts de la Caisse des Ecoles (CDE) ;

VU l'annexe ci-jointe ;

CONSIDERANT la volonté du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place de projets ;

CONSIDERANT les éléments à prendre en compte dans l'attribution de la subvention ;

LE COMITE DIRECTEUR,

VU l'exposé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

d'APPROUVER le montant des subventions versées aux coopératives des écoles publiques de Bussy-Saint-Georges et la répartition de ces sommes selon les écoles en tenant compte des effectifs constatés conformément à l'annexe jointe,

Article 2 :

d'AUTORISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la Caisse des Ecoles,

Article 3 :

de DONNER pouvoirs à la Vice-Présidente pour exécuter la présente délibération.

La Vice-Présidente,

Bernadette COLIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 15 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-267707446-20251013-D0420250000810